

CAP employé de vente spécialisé option B : produits d'équipement courant

Certificat d'aptitude professionnelle

Niveau V (CAP, BEP)

Niveau européen 3 : Savoirs couvrant des faits, principes, concepts
généraux

[Code Certif Info N°21365]



Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

Ce vendeur est employé dans les magasins spécialisés en équipement de la maison ou de la personne, sport et loisirs, etc.

Objectif

Placé sous l'autorité du commerçant ou du responsable du point de vente ou du rayon, le titulaire de ce CAP accueille et informe le client. Il lui présente les caractéristiques techniques et commerciales des produits, le conseille et conclut la vente. Il propose des services d'accompagnement et contribue à la fidélisation de la clientèle. Il participe par ailleurs à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits, et, le cas échéant, à leur expédition.

A propos de l'option :

L'option produits d'équipement courant permet de travailler dans tous les commerces de détail non-alimentaires ou en entrepôt chez les grossistes. L'employé réceptionne la marchandise, la contrôle et saisit les données pour tenir les stocks à jour. Il étiquette les produits, applique les protections antivols, collabore à la réalisation des vitrines et participe à l'inventaire et à la mise en place des opérations de promotion et des soldes.

Programme

En dehors des formations d'enseignement général, l'enseignement technologique et professionnel apporte des connaissances sur :

- la réception et le stockage des marchandises : documents de livraison, utilisation de matériel de manutention, critères de rangement.
- les techniques de vente et de commercialisation : aménagement d'un point de vente, disposition des produits, étiquetage, signalisation.
- la vente et son accompagnement : les bases de communication orale et écrite,
- l'approche et le déroulement de la vente, les supports d'information et les services à la clientèle.

La période de formation en milieu professionnel est de 16 semaines (8 semaines par année).

Modules

Unité facultative / Epreuve facultative (Ufac) - Langue étrangère

Unité facultative / Epreuve facultative (Ufac) - Mobilité

Unité générale (UG) - 01. Expression française

Unité générale (UG) - 02. Mathématiques

Unité générale (UG) - 03. Vie sociale et professionnelle

Unité générale (UG) - 04. Education physique et sportive

Unité professionnelle (UP) - 01. Pratique de la vente et des services liés

Unité professionnelle (UP) - 02.2.Pratique de la gestion d'un assortiment

Unité professionnelle (UP) - 03. Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles

Poursuite et débouchés

Poursuite d'études

Ce diplôme a pour vocation l'insertion professionnelle mais avec un très bon dossier scolaire, il est possible d'envisager l'entrée en bac pro.

Débouchés

Les objectifs :

- Il participe à la réception et à la vérification des marchandises, enregistre les entrées et effectue le stockage.
- Il contribue à la présentation et à la mise en valeur des produits : mise en rayon, réapprovisionnement, attractivité du point de vente.
- Il informe, conseille la clientèle sur la fabrication, l'utilisation des produits et contribue à la fidélisation du client, participe aux manifestations événementielles ou promotionnelles.
- Il peut être amené à effectuer les livraisons.

Les débouchés :

Il exerce son activité dans les entreprises de commerce de détail, quelle que soit leur taille : magasins de proximité sédentaires ou non ; petites, moyennes ou grandes surfaces spécialisées ; îlots de vente des grands magasins.

Il occupe des postes de vendeur ou d'employé de libre-service.

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 1179

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=1179>

Certificateur

Ministère de l'éducation nationale

Valideur

Ministère de l'éducation nationale

Pour en savoir plus

<http://www2.cndp.fr/archivage/valid/brochadmin/bouton/B061.htm>

Ce titre remplace

CAP distribution et commercialisation de produits alimentaires (<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-21332.html>)

Ce titre est remplacé par

CAP équipier polyvalent du commerce (<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-107263.html>)

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
2002	2021

Domaine(s) de formation

34566 : Vente distribution

Lien(s) vers les métiers (ROME)

D1211 : Vente en articles de sport et loisirs

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

D1214 : Vente en habillement et accessoires de la personne

Groupes formation emploi (GFE)

Q : Commerce

Domaine de spécialité (NSF)

312 : Négociation et vente

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
-----------------	-------------------	-----------------

Textes officiels

[Arrêté du 19/06/2000](#)

Publication : 18/07/2000

Descriptif : Arrêté du 19 juin 2000 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires, option B : produits d'équipement courant

Code NOR : MENE0001365A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0001365A>

Création : Oui

[Arrêté du 05/08/2004](#)

Publication : 19/08/2004

Descriptif : Arrêté du 5 août 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle « employé de vente spécialisé »

Code NOR : MENE0401786A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0401786A>

Modification : Oui

[Arrêté du 22/07/2019](#)

Publication : 27/08/2019

Descriptif : Arrêté du 22 juillet 2019 portant réduction de la durée de période de formation en milieu professionnel de certaines spécialités de certificat d'aptitude professionnelle

Code NOR : MENE1921724A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE1921724A>

Modification : Oui

[Arrêté du 28/10/2019](#)

Publication : 21/11/2019

Descriptif : Arrêté du 29 octobre 2019 portant création de la spécialité « Equipier polyvalent du commerce » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Code NOR : MENE1931272A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE1931272A>

Abrogation : Oui

